
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 21 janvier 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Municipalités représentées

Madame le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Neil Gagnon

Egan-Sud

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale et madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi que des citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Suite à la présentation faite en préambule par Mmes Lise Morissette et Sylvie Henri Tremblay, pour présenter la radio communautaire CHGA ainsi que l'offre « Clé en main » à laquelle a adhéré la MRC, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h 10 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2014-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 21 janvier 2014

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec ajout au varia :

- 900-1 Appui – Reconnaissance du Centre de recherche et de transfert en intelligence territoriale (CeRTiT) en un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) par le gouvernement du Québec.
- 900-2 Chasse aux chevreuils – Questionnement
- 900-3 Forêt de proximité

ADOPTÉE

2014-R-AG002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 10 décembre 2013

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014.

2014-R-AG003

Configuration et formation des comités de la MRCVG

Considérant que les élections municipales du 3 novembre 2013 ont sensiblement modifié la composition du conseil de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs de la MRC;

Considérant que le préfet a soumis à l'attention du comité plénier un projet initial à cet effet, lequel incluait également la configuration de ces comités;

Considérant que le comité plénier recommande au Conseil d'instituer un mécanisme de substitution en cas d'impossibilité pour un membre d'un comité visé par la présente d'assister à une séance;

Considérant qu'après une période d'échanges, d'ajustements et de propositions d'accommodements, le comité plénier recommande de façon consensuelle, à la suite de sa séance tenue le 14 janvier dernier, une proposition modifiée, mais qui retient les éléments principaux de celle déposée par le préfet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

1. que la résolution n° 2010-R-AG064 et toutes les résolutions antérieures à la présente et portant sur la configuration et la formation des comités visés ici soient rescindées et dorénavant sans effet;
2. que le préfet élu au suffrage universel, Monsieur Michel Merleau, soit membre d'office de tous les comités formés par le conseil en vertu de la présente et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion du personnel et autres :
 - Monsieur le conseiller Bernard Cayen;
 - Madame la conseillère Joanne Poulin;
 - Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
 - Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
 - Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Substitut : madame la conseillère Chantal Lamarche.

4. que le **comité de Sécurité publique, protection policière** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués par la Sûreté du Québec conformément aux actes afférents et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection policière :
 - Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
 - Monsieur le conseiller Morris O'Connor;
 - Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
 - Monsieur le conseiller Ronald Cross.

Substitut : monsieur le conseiller Laurent Fortin.

5. que le **comité de Sécurité publique, sécurité incendie** soit formé des membres suivants du conseil et de membres délégués selon les résolutions 2011-R-AG079 et 2013-R-AG080 en poste ou à nommer ultérieurement et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection contre les incendies :
 - Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
 - Monsieur le conseiller Gérard Coulombe;
 - Monsieur le conseiller Ronald Cross;
 - Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Substitut : monsieur le conseiller Morris O'Connor

6. que le **comité des Transports et des Communications**, soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au réseau routier, au transport des personnes, au transport de l'information et des communications :

- Monsieur le conseiller Denis Charron;
- Monsieur le conseiller Neil Gagnon;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
- Monsieur le conseiller Réjean Major.

Substitut : monsieur le conseiller Ronald Cross

7. que le **comité de l'Environnement** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toute autre question d'hygiène du milieu :

- Monsieur le conseiller Laurent Fortin;
- Monsieur le conseiller Ota Hora;
- Monsieur le conseiller Denis Charron;
- Monsieur le conseiller Alain Fortin.

Substitut : monsieur le conseiller Réjean Major

8. que le **comité de l'Aménagement et du Développement économique** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage ainsi qu'à la promotion et au développement économique des industries, des commerces et du tourisme :

- Monsieur le conseiller Bernard Cayen;
- Madame la conseillère Joanne Poulin;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
- Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
- Madame la conseillère Julie Jolivette.

Substitut : monsieur le conseiller André Carle

9. que le **Comité consultatif agricole** soit formé des membres suivants du conseil et des membres délégués par une organisation de producteurs agricoles reconnue aux fins présentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et étudie toute question et fasse toute recommandation utile en matière de protection du territoire et des activités agricoles :

- Monsieur le conseiller Réjean Major;
- Madame la conseillère Joanne Poulin;
- Monsieur le conseiller Morris O'Connor;
- Monsieur le conseiller André Carle.

Substitut : monsieur le conseiller Gary Lachapelle.

10. que le **comité de la Ruralité, du Développement social et de la Diversification** soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux objets du Contrat de diversification et de développement, à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, et à la gestion du Programme de développement régional forestier :

- Madame la conseillère Chantal Lamarche;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon;
- Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
- Monsieur le conseiller André Carle.

Substitut : monsieur le conseiller Gérard Coulombe.

11. que le **Comité multiressources** soit formé des membres suivants du conseil et de membres nommés conformément à l'article 3.2 de l'Entente spécifique en vigueur entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la Conférence régionale des Élus de l'Outaouais et en application des articles 14.11 à 14.16 du Code municipal et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative à la gestion, par la MRC, des terres du domaine de l'État identifiées à ladite convention :

- Madame la conseillère Julie Jolivette;
- Monsieur le conseiller Bernard Cayen;

- Monsieur le conseiller André Carle;
- Madame la conseillère Chantal Lamarche.

Substitut : monsieur le conseiller Réjean Major

12. que le **comité des Loisirs et de la Culture**, soit formé des membres suivants du conseil et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relativement aux parcs régionaux, aux loisirs et à la culture :

- Madame la conseillère Julie Jolivette;
- Monsieur le conseiller Gérard Coulombe;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross,
- Monsieur le conseiller Laurent Fortin.

Substitut : monsieur le conseiller Neil Gagnon.

13. que le **comité des Relations autochtones**, soit formé des membres suivants du conseil et des membres déléguées des conseils de bande et étudie toute question et fasse toute recommandation utile relative aux Relations autochtones

- Madame la conseillère Chantal Lamarche;
- Monsieur le conseiller Ota Hora;
- Monsieur le conseiller Robert Coulombe;
- Monsieur le conseiller Ronald Cross.

Substitut : monsieur le conseiller Bernard Cayen.

14. que chacun des comités reformé et mandaté par la présente, formule à l'intention du Conseil et à sa première séance, une recommandation quant à la nomination de son président;
15. que les comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente succèdent à toutes fins aux comités institués par la résolution 2010-R-AG064 ci-haut rescindée ou en vertu d'autres dispositions spécifiques ci-haut citées;
16. que le règlement 2003-138 et ses modifications ultérieures prévoyant une rémunération additionnelle pour participation aux séances des comités s'appliquent de la même manière aux comités reconfigurés, reformés et mandatés par la présente;
17. que soit institué le mécanisme suivant de substitution en cas d'impossibilité pour un membre d'un comité visé par la présente d'assister à l'une de ses séances. Sur annonce préalable d'un membre faite au président d'un tel comité à l'effet qu'il ne pourra assister à une séance convoquée par ou pour lui, le président communique ou fait communiquer avec le substitut concerné identifié à la présente, ou celui nommé de temps à autre par résolution du conseil, pour l'inviter à y siéger avec toutes les prérogatives d'un membre de plein droit. Le substitut qui assiste à la séance reçoit alors la rémunération additionnelle prévue par règlement en lieu et place du membre absent.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Suivis – Configuration et formation des comités de la MRCVG

Suite à l'adoption de la résolution 2014-R-AG003, madame la conseillère Chantal Lamarche demande la possibilité que soit revue, par le comité de l'Environnement, l'entente relative à la gestion des cours d'eau intervenue en 2006 entre les municipalités locales et la MRC. Monsieur le préfet mentionne qu'il pourrait en effet être pertinent qu'un des mandats des nouveaux comités soit la révision des ententes signées antérieurement dans les différents services de la MRC.

Monsieur le conseiller Denis Charron questionne quant à lui le processus de nomination aux différents comités et souhaiterait que soient encore davantage pris en compte les intérêts de chacun lors d'un futur exercice de composition. Monsieur le préfet informe les conseillers et conseillères que les candidatures ont été proposées en fonction de la disponibilité des membres, leur situation géographique, ainsi que les intérêts personnels et professionnels de chacun, tel qu'expliqué à l'occasion du comité plénier du 14 janvier 2014.

2014-R-AG004	Désignation de monsieur le conseiller André Carle au sein de l'Agence de bassin versant des 7 Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que monsieur André Carle soit désigné au titre de représentant de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de l'Agence de bassin versant des 7 (ancien Comité du bassin versant de la rivière Gatineau – COMGA).
	ADOPTÉE
2014-R-AG005	Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de représentant de la MRC au sein de la Radio communautaire CHGA Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de la Radio communautaire CHGA.
	ADOPTÉE
2014-R-AG006	Désignation de monsieur le préfet Michel Merleau et de monsieur le conseiller Gérard Coulombe au titre de représentants de la MRC au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que monsieur le préfet Michel Merleau et monsieur le conseiller Gérard Coulombe soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein du Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova.
	ADOPTÉE
2014-R-AG007	Désignation de monsieur le conseiller Bernard Cayen au titre de représentant de la MRC au sein de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Bernard Cayen soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC).
	ADOPTÉE
2014-R-AG008	Désignation de monsieur André Beauchemin, directeur général de la MRC, au titre de représentant de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc. Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que monsieur André Beauchemin, directeur général de la MRC, soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de Connexion Fibre Picanoc inc.
	ADOPTÉE
2014-R-AG009	Désignation de messieurs les conseillers Alain Fortin et Denis Charron au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau : - Monsieur le conseiller Alain Fortin; - Monsieur le conseiller Denis Charron.
	ADOPTÉE
2014-R-AG010	Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au sein du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) Monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guindon soit désigné au titre de représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).
	ADOPTÉE

2014-R-AG011	Désignation de monsieur le conseiller Gérard Coulombe au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC) Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gérard Coulombe soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de l'organisme Aire faunique communautaire du Réservoir Baskatong (AFC). ADOPTÉE
2014-R-AG012	Poursuite de mandat – Désignation de représentants de la MRC au conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau – 2012-AG209 Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que messieurs les conseillers Neil Gagnon et Gary Lachapelle ainsi que monsieur Armand Hubert poursuivent leur mandat au titre de représentants de la MRC au conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau, tel que prévu à la résolution 2012-R-AG209 pour un mandat de deux ans à compter de leur nomination initiale. ADOPTÉE
2014-R-AG013	Poursuite de mandat – Désignation de monsieur le conseiller Robert Coulombe au sein du conseil d'administration de l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (ATINO) – 2012-R-AG415 Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Robert Coulombe poursuive son mandat au titre de représentant de la MRC au conseil d'administration de l'ATINO, tel que prévu à la résolution 2012-R-AG415. ADOPTÉE
2014-R-AG014	Poursuite de mandat – Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin au sein du conseil d'administration de Tricentris Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Laurent Fortin poursuive son mandat au titre de représentant de la MRC au Conseil d'administration de Tricentris, tel que prévu à la résolution 2012-R-AG056. ADOPTÉE
2014-R-AG015	Désignation des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLDVG) Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau : - Monsieur le préfet Michel Merleau; - Madame la conseillère Joanne Poulin; - Monsieur le conseiller Gary Lachapelle; - Monsieur le conseiller Bernard Cayen. ADOPTÉE
2014-R-AG016	Désignation de monsieur le préfet Michel Merleau au sein du conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et demande de modification des statuts et règlements Considérant que les statuts et règlements de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau ne prévoient actuellement qu'un siège réservé au sein de son conseil d'administration pour un représentant de la MRC; Considérant qu'en vertu de l'« Entente encadrant le versement par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une aide financière à la corporation <i>Tourisme Vallée-de-la-Gatineau</i> en vertu de l'article 101, 93 et 94 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) », le financement de cet organisme est en très grande partie dévolu par la MRC;

Considérant que le Conseil de la MRC est concerné par l'offre de services de TVG et souhaite pouvoir participer activement à ses activités;

Considérant qu'en plus du préfet, il serait souhaitable que quatre postes supplémentaires puissent être réservés pour des représentants de la MRC, afin que puissent être représentées les municipalités situées au sud de la MRC, celles situées au nord et celles situées au centre.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu :

- Que monsieur le préfet Michel Merleau soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau;
- Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au Conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau afin que puisse être étudiée la demande relative au changement de leurs statuts et règlements afin d'y inclure une plus grande représentativité du Conseil des maires, par l'ajout de quatre postes réservés.

ADOPTÉE

2014-R-AG017 Désignation d'un représentant de la MRC au sein de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-milles (SAGE 31 milles)

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de nommer monsieur Denis Lacroix au titre de représentant de la MRC au sein de la SAGE 31 milles.

ADOPTÉE

2014-R-AG018 Désignation de monsieur le préfet Michel Merleau et de monsieur le conseiller Robert Coulombe à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO (CRRNTO)

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu de nommer monsieur le préfet Michel Merleau ainsi que monsieur le conseiller Robert Coulombe au titre de représentants de la MRC à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO).

ADOPTÉE

2014-R-AG019 Désignation de madame la conseillère Joanne Poulin au sein du conseil d'administration du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) et demande de deuxième représentation

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu de nommer madame la conseillère Joanne Poulin au titre de représentants de la MRC au conseil d'administration du Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais (PERO) et de demander au conseil d'administration du PERO la possibilité d'avoir un 2^e représentant de la MRC et d'y nommer, le cas échéant, monsieur le conseiller André Carle.

ADOPTÉE

2014-R-AG020 Désignation de madame la conseillère Julie Jolivette au Comité régional sur les chemins forestiers de la CRRNTO

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu de nommer madame la conseillère Julie Jolivette au titre de représentant de la MRC au sein du Comité régional sur les chemins forestiers de la CRRNTO.

ADOPTÉE

2014-R-AG021 Désignation de monsieur le préfet Michel Merleau au Comité d'orientation et de recommandations stratégiques (CORS) et modification de la résolution 2012-R-AG060

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de nommer monsieur le préfet Michel Merleau au titre de seul représentant de la MRC au sein du Comité d'orientation et de recommandations stratégiques (CORS) et de modifier la résolution 2012-R-AG060 en conséquence.

ADOPTÉE

2014-R-AG022	Désignation de monsieur le conseiller Laurent Fortin au sein du Conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais (LSO) Madame la conseillère Julie Jolivette, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de représentant de la MRC au sein du Conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais. ADOPTÉE
2014-R-AG023	Désignation de monsieur le conseiller André Carle au titre de commissaire à la CRRNTO pour le groupe sectoriel « Forêt de proximité – Forêt habitée » Madame la conseillère Julie Jolivette, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller André Carle au titre de représentant de la MRC pour siéger à titre de commissaire à la CRRNTO pour le groupe sectoriel « Forêt de proximité – Forêt habitée ». ADOPTÉE
2014-R-AG024	Désignation de monsieur le préfet Michel Merleau et de madame la conseillère Chantal Lamarche au titre de représentants de la MRC au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que monsieur le préfet Michel Merleau et madame la conseillère Chantal Lamarche soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau. ADOPTÉE
2014-R-AG025	Désignation de monsieur le conseiller Gaétan Guindon au titre de représentant de la MRC au sein de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO) Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que monsieur le conseiller Gaétan Guidon soit désigné au titre de représentant de la MRC au sein de la Table régionale de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO). ADOPTÉE
2014-R-AG026	Modification de la résolution 2011-R-AG111 – Parcs régionaux – Membres du comité ad hoc Madame la conseillère Joanne Poulin, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau modifie la formation du comité ad hoc sur les Parcs régionaux afin qu'il soit formé des membres suivants du Conseil : - Monsieur le conseiller Laurent Fortin; - Monsieur le conseiller Robert Coulombe; - Monsieur le conseiller Bernard Cayen; - Madame la conseillère Chantal Lamarche; - Monsieur le conseiller Ota Hora; - Monsieur le conseiller André Carle. ADOPTÉE
2014-R-AG027	Avis de motion – Présentation à une séance ultérieure du règlement 2014-260 Règlement modifiant le règlement 2010-215 concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et modifiant les comités trouvant application Avis est donné par monsieur le préfet Michel Merleau qu'un projet de règlement portant le numéro 2014-260 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-215 concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et modifiant les comités trouvant application », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. Lecture du projet de règlement 2014-260 est faite séance tenante.

Modification de la résolution 2013-R-AG357 – Avis de motion – Projet de règlement 2013-259 – « Révisant le règlement 2011-225 relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant l'avis de motion donné par monsieur le conseiller Ronald Cross à l'occasion de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 10 décembre 2013 relativement au projet de règlement portant le numéro 2013-259 « Révisant le règlement 2011-225 relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »;

Considérant que le Code d'éthique et de déontologie adoptée par le conseil d'une MRC n'est applicable qu'au préfet élu de celle-ci;

Considérant que l'avis de motion relatif à tout Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC ne peut être présenté que par le préfet lui-même, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Considérant que la résolution 2013-R-AG357 doit être modifiée en conséquence.

En conséquence, monsieur le préfet Michel Merleau propose et il est résolu :

- De modifier la résolution 2013-R-AG357;
- De donner avis qu'un projet de règlement portant le numéro 2013-259 « Révisant le règlement 2011-225 relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure, avec dispense de lecture conditionnellement à ce qu'une copie du règlement soit remise aux membres du Conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance de son adoption.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Calendrier 2014 de rencontres de travail et de partage – Kitigan Zibi

Monsieur le Préfet informe les conseillers et conseillères de rencontres tenues avec M. Gilbert Whiteduck et de rencontres à venir. Il les informe que M. Whiteduck a démontré beaucoup d'enthousiasme à l'annonce de la création du comité sur les Relations autochtones. Divers dossiers seront traités au cours des prochains mois et des manifestations communes pourraient être organisées (21 juin – Journée nationale des autochtones).

Mise en nomination MRCVG – 30e Gala de la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau – Catégorie « Organisme »

Considérant que le 30^e Gala de la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) aura lieu le 22 mars 2014;

Considérant que les membres de la CCMVG peuvent soumettre leur candidature dans les différentes catégories proposées;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau répond aux critères de sélection de la catégorie « Organisme »;

Considérant que la MRC est en effet un « organisme qui par le travail exceptionnel accompli se démarque et se distingue et qui a participé à la croissance, l'amélioration ou l'ajout d'installation et de services » dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le formulaire de mise en candidature doit être complété et retourné à la CCMVG a plus tard le 24 janvier 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu d'autoriser le directeur général de la MRC, M. André Beauchemin, à compléter et signer le formulaire de mise en nomination afin de soumettre la candidature de la MRCVG au titre d'organisme de l'année pour le 30^e Gala de la Chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Demande de disponibilité – Tournée MRCVG – Conseils municipaux.

Monsieur le Préfet rappelle aux conseillers et conseillères sa volonté de rencontrer l'ensemble des conseils municipaux de la MRC, accompagné de représentant (s) de la direction générale, à l'occasion de leur séance de comité plénier. Ils sont invités à informer

Mme Caroline Pétrin de dates auxquelles la rencontre pourrait se dérouler. Une note à cet effet sera envoyée aux directions locales de chacune des municipalités. Suite à cette première phase, des présentations en séance publique pourraient également être organisées.

2014-R-AG030 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014, totalisant un montant de 217 669,92 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG031 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014, totalisant un montant de 254 347,80 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG032 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 janvier 2014

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 janvier 2014 totalisant un montant de 696 722,23 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG033 Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 11 décembre 2013 au 21 janvier 2014, totalisant un montant de 512,07 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG034 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 janvier 2014

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 janvier 2014 totalisant un montant de 32 069,01 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

**André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général**

2014-R-AG035 Demande d'appui à la démarche d'entente spécifique en culture 2013-2016

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté une Politique culturelle en 2011;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a développé un partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications;

Considérant qu'une demande d'appui à la démarche d'entente spécifique en culture a été reçue;

Considérant qu'aucun engagement financier n'est demandé;

Considérant que l'entente a pour objet de favoriser le développement de la région en matière de culture par la mise en commun de ressources financières ou autres dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties concernées et qu'elle détermine le rôle et les responsabilités des parties;

Considérant que l'entente comporte quatre volets d'intervention et que les objectifs spécifiques sont :

- Renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation;
- Consolidation des organismes culturels, entre autres par le partage de ressources;
- Mise en valeur du patrimoine culturel de l'Outaouais;
- Médiation culturelle et développement de l'entrepreneuriat en culture.

Considérant la recommandation du comité des Transports, des communications et de la culture du 7 janvier 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que :

- La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau accepte de soutenir la réalisation des divers volets de l'entente en favorisant la participation de leur agente de développement culturel aux actions mises en place durant l'entente;
- La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau délègue l'agente de développement culturel au sein du Comité de suivi et d'évaluation de l'entente;
- La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente spécifique visant le développement de la culture en Outaouais 2013-2016.

ADOPTÉE

2014-R-AG036

Subvention du Fonds régional d'investissement jeunesse (PRIJ) de la Table jeunesse Outaouais– Signataires du protocole d'entente

Considérant que le projet intitulé « Salon des loisirs 2014 » présenté à la Table jeunesse Outaouais par le service des loisirs de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a été retenu;

Considérant qu'un protocole d'entente doit être signé afin que cette subvention de 4 000 \$ soit versée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des communications, du loisir et de la culture 7 janvier 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le préfet et le directeur général à signer le protocole d'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

ADOPTÉE

2014-R-AG037

Création d'un comité ad hoc - « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » (PIIRL) et « Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal » (PISRMM)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu des subventions pour les plans d'intervention en infrastructures routières locales et en sécurité routière en milieu municipal (PIIRL et PISRMM);

Considérant que la réalisation des plans d'intervention doit se faire à l'intérieur de dix-huit (18) mois;

Considérant que le Service du génie municipal doit voir à l'élaboration de ces projets;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des communications, du loisir et de la culture du 7 janvier 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu qu'un comité ad hoc soit formé pour appuyer le Service du génie municipal dans ses démarches et que les nominations relatives à ce comité soient faites ultérieurement.

Note au procès-verbal – Questionnement – PIIRL et PISRMM

Monsieur le conseiller Robert Coulombe soulève un questionnement relativement aux PIIRL et PISRMM, relativement aux sommes qui seront disponibles et octroyées par le MTQ vs les travaux qui devront être réalisés. Une demande est présentée afin que ce dossier soit soumis à l'étude lors d'un prochain comité plénier. Les conseillers et conseillères sont référés aux résolutions 2013-R-AG036 et 2013-R-AG037.

2014-R-AG038**Avis de motion – Règlement 2014-261 « Modifiant le règlement numéro 2011-226 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre) »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Alain Fortin qu'un projet de règlement portant le numéro 2014-261 intitulé « Modifiant le règlement numéro 2011-226 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre) », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2014-R-AG039**Adoption des paramètres employés pour le calcul de la péréquation**

Considérant que le calcul employé pour établir les taux de transport de boues de fosses septiques est prévu dans l'entente intermunicipale intervenue entre les municipalités locales et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'à l'intérieur de l'entente intermunicipale, les paramètres considérés pour le calcul de la péréquation incluent un taux au kilomètre parcouru et un facteur de capacité nominal;

Considérant ces paramètres, ont les valeurs suivantes depuis l'ouverture de l'usine :

Facteur nominal de capacité : 3 fosses septiques par camion;
Taux nominal : 1 \$/km;

Considérant qu'à l'étude des données en 2012 et de nouveau en 2014 ces facteurs demeurent représentatifs de la réalité;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'environnement du 9 janvier 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil adopte les paramètres employés pour le calcul de la péréquation en maintenant le taux au kilomètre parcouru et le facteur de capacité nominal tels quels, à savoir 1 \$/km et 3 fosses/chargement.

ADOPTÉE

2014-R-AG040**Émission d'un certificat de conformité – Règlement modificateur 938 – Ville de Maniwaki**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 938 adopté par le conseil de la ville de Maniwaki;

Considérant que le conseiller a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 938 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki et demande au directeur général ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2014-R-AG041**Autorisation – Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

Considérant que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entend encourager l'adoption de PDZA par les MRC en concertation avec les acteurs du milieu;

Considérant que 8 projets pilotes ont été réalisés dans la province et que les résultats obtenus ont été concluants;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite prioriser l'adoption d'un PDZA;

Considérant qu'une somme de 60 000 \$ a été réservée, au budget 2014 de la MRC, pour réaliser cette démarche;

Considérant l'implication du Comité consultatif agricole (CCA) et de l'Union des producteurs agricoles au niveau local et régional;

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par madame Joanne Poulin, propose et il est résolu d'autoriser la MRC à présenter une demande de subvention au MAPAQ pour la démarche et la réalisation d'un PDZA, pour une somme maximale de 40 000 \$.

ADOPTÉE

2014-R-AG042

Fonds de lutte à la pauvreté – Projet régional – MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau – Projet « Vers un développement intégré du transport collectif régional en Outaouais »

Considérant que le projet; « Vers un développement intégré du transport collectif régional en Outaouais » répond à une demande du ministre des Transports, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault;

Considérant la volonté de celui-ci d'implanter un projet pilote en transport collectif durable en milieu rural, et ce, dans trois régions du Québec;

Considérant que dans cette perspective, le Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO) dépose un projet pilote au cabinet du ministre des Transports, Monsieur Gaudreault;

Considérant la recommandation des membres du Comité de développement, de diversification et de la ruralité de sa rencontre du 9 janvier 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

Participe au projet régional, conditionnellement :

- À ce que l'agent choisi soit dédié et localisé à la MRCVG afin d'aller vers un développement optimisé en transport collectif;
- Au financement total du projet;
- À l'acceptation du projet pilote de la nouvelle politique sur la mobilité durable;
- À la modulation du projet s'adaptant à la réalité de notre territoire.

ADOPTÉE

2014-R-AG043

Autorisation - Délégation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

Considérant que la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec (SRQ) se tiendra les 26, 27 et 28 mars 2014 à La Malbaie sur le thème « Des leaders de coeur »;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 9 janvier 2014 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu :

- De déléguer monsieur le préfet Michel Merleau pour représenter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la 20^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec les 26, 27 et 28 mars 2014;
- D'autoriser le défraiement et/ou le remboursement des dépenses engagées pour cette représentation.

ADOPTÉE

2014-R-AG044

Point de services – Services Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la mise en place de bureaux de Services Québec à travers le Québec suite à l'adoption de la Loi sur Services Québec en 2004;

Considérant que dans la réalisation de sa mission, prévue dans la Loi sur Services Québec alors en vigueur, Services Québec exerçait notamment la fonction de favoriser l'accessibilité des documents des organismes publics aux citoyens et aux entreprises et assurer leur diffusion;

Considérant que les dispositions de la loi sur Services Québec, abrogée en juin 2013, ont été remplacées par celles prévues à la Loi visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises;

Considérant que cette Loi prévoit notamment que :

- Services Québec a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;
- Services Québec est la porte d'entrée pour accéder aux programmes et services gouvernementaux;
- Avec Services Québec, le gouvernement du Québec revoit sa façon de fournir des services à la population.

Considérant que les bureaux de Services Québec ont été intégrés, pour la plupart, aux Bureaux de la publicité des droits existants dans les différentes régions de la province;

Considérant qu'il existe, dans la Vallée-de-la-Gatineau, un Bureau de la publicité des droits et que les employés y travaillant auraient reçu la formation nécessaire pour offrir les services visés par Services Québec;

Considérant que les résidents de la Vallée-de-la-Gatineau seraient les moins branchés sur Internet et que l'accessibilité aux documents du Gouvernement du Québec en est donc diminuée;

Considérant que Services Québec compte des bureaux dans toutes les MRC de l'Outaouais, à l'exception de la MRC des Collines, située à proximité de la Ville de Gatineau, et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant qu'afin de pouvoir répondre adéquatement à la mission de Services Québec, mais surtout pour offrir des services accessibles et de qualité à la population de la Vallée-de-la-Gatineau, il est essentiel qu'un bureau de Services Québec soit établi dans la Vallée-de-la-Gatineau, à même le Bureau de la publicité des droits actuellement localisé à Maniwaki.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Demande au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'établir un bureau de Services Québec dans la Vallée-de-la-Gatineau;
- Envoie copie de cette résolution au ministre responsable de l'Outaouais, M. Stéphane Bergeron ainsi qu'à la députée de Gatineau, Mme Stéphanie Vallée;
- Envoie copie de cette résolution aux municipalités locales de la MRCVG pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2014-R-AG045

Parc Linéaire – Demande de report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs – Ministère des Transports – Année financière 2014-2015

Considérant l'octroi d'une subvention du ministère des Transports pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que des procédures d'expropriation sont en cours afin que les travaux visés par cette subvention puissent être finalisés;

Considérant que les travaux devaient initialement être terminés au 31 mars 2014, mais qu'en raison des procédures d'expropriation toujours en cours et des conditions hivernales, les travaux ne pourront être finalisés à cette échéance;

Considérant que le ministère des Transports permet le report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que les aménagements devraient être terminés au cours de l'année financière 2014-2015.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande au ministère des Transports de l'autorisation de reporter l'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs pour l'année financière 2014-2015.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Correspondance – Gestion des cours d'eau

Tel que mentionné en début de séance, le dossier sera référé au comité de l'Environnement pour étude. Toutes les municipalités sont concernées par ce dossier et plusieurs n'ont pas l'expertise nécessaire pour gérer les problématiques vécues. La possibilité d'entente entre les municipalités, pour le développement d'expertise, ainsi que l'utilisation du Service de génie municipale pourrait être évaluée.

Note au procès-verbal – Correspondance – Avis de non-conformité Lac Lenôtre

Monsieur le préfet fournit des informations aux conseillers et conseillères relativement à l'avis reçu du MDDEFP. Un plan correctif a été mis en place et approuvé par fonctionnaire au dossier.

Note au procès-verbal – Varia – Reconnaissance du Centre de recherche et de transfert en intelligence territoriale (CeRTiT) en un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) par le gouvernement du Québec

Présentation du dossier par monsieur le préfet. Une lettre sera envoyée par ce dernier au gouvernement afin de signifier l'intérêt de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et pour solliciter une rencontre dans ce dossier.

Note au procès-verbal – Varia – Chasse au chevreuil – Questionnement

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe informe les conseillers et conseillères d'un questionnement qui lui a été soumis relativement à la réglementation relative à la chasse au chevreuil. Certains pourvoyeurs souhaiteraient que soit modifiée la réglementation relative au nombre de pointes sur le panache des chevreuils. Une étude de la clientèle devrait être réalisée.

Note au procès-verbal – Forêt de proximité

Des questions sont posées suite à la réception, par les municipalités, d'une demande d'appui reçue de la municipalité de Cayamant relativement à leur projet de forêt de proximité. Monsieur le préfet informe les conseillers et conseillères que les paramètres et balises de ce programme sont encore inconnus et qu'il faudra attendre qu'ils soient déterminés avant de pouvoir poursuivre le dossier. Monsieur le conseiller Robert Coulombe mentionne avoir communiqué avec le sous-ministre et que ces informations devraient être dévoilées au cours des prochaines semaines. Monsieur le préfet propose de convoquer une rencontre lorsqu'elles seront connues afin de discuter spécifiquement de ce dossier.

2014-R-AG046

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 20 h.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale